

# **COMPTE-RENDU DE LA REUNION**

## **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 AVRIL 2011 (20h30)**

Présents : M. Gérard CROZIER, Maire, M. Jean-Michel CHAGNON, Mme Catherine BESSON, M. Jean-François DURAND, Mme Jocelyne CASTON, M. Guy VIGLIOCCO, adjoints, Mme Martine COTTE, MM. Denis CORNILLON, Christian SIRON, Bernard COMTE, Jacky COLLIGNON, Albert PETIT, Mmes Martine DEUS, Corinne RINGUENOIRE.

Excusé(s) : M. Bernard VINCENT (procuration donnée à Martine COTTE), Mme Bernadette GOLIN, M. Olivier MIGNEREY (procuration donnée à Gérard CROZIER), Roselyne RASPAIL (procuration donnée à Jean-Michel CHAGNON).

Secrétaire de séance : Mme Martine DEUS.

---

La lecture du compte-rendu de la séance du conseil municipal précédente n'a soulevé aucune observation.

### **GESTION 2010 :**

#### **• Comptes administratifs et affectation des résultats**

M. CHAGNON, 1<sup>er</sup> adjoint, est désigné temporairement Président de séance comme le prévoit l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Locales, pour soumettre au vote de l'assemblée, les comptes administratifs retraçant l'exécution des budget principal et annexe de l'année 2010.

L'exécution budgétaire s'agissant du budget Commune fait ressortir un excédent de fonctionnement de 570 345,72 € et un besoin d'investissement de 434 302,33 € incluant les restes à réaliser, soit un résultat définitif positif de 135 738,39 € à reporter sur le budget prévisionnel 2011.

Concernant le budget annexe de l'eau et de l'assainissement, l'exécution budgétaire fait ressortir un excédent d'exploitation de 138 965,00 € et un besoin d'investissement de 32 335,37 € incluant les restes à réaliser, soit un résultat définitif positif de 106 629,63 € à reporter sur le budget prévisionnel 2011.

Le compte administratif relatif au budget Commune est approuvé à seize voix pour et une abstention, tandis que le compte administratif relatif au budget annexe de l'eau et de l'assainissement est voté à l'unanimité.

#### **• Compte de gestion du comptable public**

Les résultats des budget principal et annexe, constatés aux comptes administratifs, sont conformes aux écritures du comptable public ou trésorier municipal. Le Compte de gestion dressé par ses soins, présenté aux membres du Conseil, est ainsi approuvé. Un conseiller s'est abstenu.

M. le Maire préside à nouveau la séance demande au conseiller qui s'est abstenu à deux reprises de faire part à l'assemblée de ses motivations. Celui-ci rappelle que dans un contexte de crise économique, les collectivités devraient freiner elles aussi leurs dépenses. Le Maire répond alors qu'il faut bien entendu maîtriser les dépenses publiques à tous les niveaux, mais ne pas oublier qu'une collectivité est un acteur essentiel de la vie économique et sociale, producteur d'infrastructures et de services à la population, et qu'à ce titre, elle doit continuer en fonction de ses moyens, à investir pour les citoyens.

Avant de poursuivre l'ordre du jour, M. le Maire invite la Directrice Générale des Services à exposer son analyse financière et commenter les ratios les plus pertinents. L'assemblée relève notamment que la réforme de la taxe professionnelle et des ressources fiscales des collectivités n'a pas d'impact significatif sur le budget 2011 et que la situation financière de la Commune est très saine. Le taux d'endettement de la Commune, toujours inférieur à la moyenne départemental, continue de baisser.

### **BUDGET 2011 et TAXES COMMUNALES :**

Le Maire et M. CHAGNON, 1<sup>er</sup> adjoint en charge des finances donnent lecture des dépenses et recettes qui seront mises au vote, en rappelant que le conseil municipal avait fixé ses objectifs et priorités dès novembre dernier, en débat d'orientation budgétaire.

Au budget Commune, les dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à 1 627 768 €. Les dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à 1 311 468 €. Le Maire tient à rappeler que les taux d'imposition communaux (taxe d'habitation, taxe foncière sur propriétés bâties et non bâties) sont inchangés.

Les grands projets pour 2011 sont, l'élaboration avec l'aide du CAUE, d'un schéma global d'aménagement de la traverse et des espaces publics du village, la réalisation d'importants travaux de voirie, de réseaux et

d'éclairage public, la transformation d'une maison en micro-crèche, la transformation de l'ancien temple en salle pour les associations, la réhabilitation du local des services techniques, la réfection des vestiaires du Stade de football et le remplacement de la barrière ceinturant le terrain, le remplacement du mobilier de la cantine, l'achat d'une nacelle, l'installation d'un WC public sur la place du village, et la pose d'abribus Avenue Henri Seguin et Route de Grâne. Il est bien évidemment prévu de poursuivre l'élaboration du PLU et de permettre la construction d'une MARPA (Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Agées).

Au budget de l'eau et de l'assainissement, les dépenses et recettes d'exploitation s'équilibrent à 256 378 €. Les dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à 268 103 €.

La Commune prévoit d'effectuer un forage profond (150 à 200 m) de reconnaissance pour se doter d'une ressource de substitution. L'actuel puits capte les eaux situées à moins de dix mètres de profondeur, issues de la nappe d'accompagnement de la rivière Drôme. En plus d'être l'unique ressource de la Commune, ce captage est très vulnérable aux éventuelles pollutions de surface.

Le budget principal et le budget annexe, soumis au vote de l'assemblée, sont approuvés à l'unanimité.

### **CIMETIERE ET COLOMBARIUM – TARIFS :**

Le prix de la concession de cimetière (2 places) est fixé à 189 € au lieu de 186 €. Le prix d'une case de colombarium (2 urnes) est fixé au même prix. Les contrats nouvellement souscrits ont une durée unique de trente ans. Le Maire rappelle en outre qu'un tiers de la recette est destiné à financer le budget du Centre Communal d'Action Sociale.

### **PARTICIPATION DU BUDGET COMMUNAL VERSEE AU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT AU TITRE DES EAUX PLUVIALES**

Le Maire rappelle que l'établissement d'un budget annexe suppose que les dépenses de ce budget ne soient financées que par ses recettes (c'est-à-dire les redevances payées par les usagers du service). Ceci étant, il est possible de déroger à cette règle. D'une part, l'article L 2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, indique que l'interdiction pour le budget communal de financer un Service Public Industriel et Commercial n'est pas applicable dans les communes de moins de 3000 habitants. D'autre part, le budget Commune peut apporter sa contribution en fonction de la contenance des réseaux. Il y a lieu de tenir compte de la gestion et de l'entretien des installations liés au réseau unitaire ; le coût induit par la collecte et le traitement des eaux pluviales ne peut être supporté par l'usager, notamment sur la base du mètre cube d'eau consommé. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer forfaitairement à 13 721 € le montant de la participation du budget communal versée au budget annexe de l'eau et de l'assainissement au titre des eaux pluviales.

### **MICRO-CRECHE**

#### **Signature d'une convention d'aide à l'investissement avec la CAF**

Par délibération en date du 4 octobre 2010, la Commune d'Allex exprimait le souhait d'accueillir dès 2011 une micro-crèche, pour offrir un service collectif de garde d'enfants de moins de trois ans. Elle s'est alors engagée à mettre gratuitement un local adapté à disposition de la Communauté de Communes du Val de Drôme, futur gestionnaire de la structure. En décembre 2010, la Commune a acquit la maison de Mme BILLAULT pour 212 500 €; maison idéalement située au centre du village à proximité immédiate des écoles, du centre de loisirs, de la bibliothèque, de la mairie, de la poste et des commerces. Le Maire indique que les travaux de transformation de la maison en micro-crèche sont évalués à environ 100 000 € HT, honoraires architecte et coordination de sécurité inclus et que la Caisse d'Allocation Familiale a octroyé une subvention de 118 305 € pour l'ensemble du projet (acquisition foncière et travaux) au titre du PCPI : Plan Crèche Pluriannuel d'Investissement. Le Conseil municipal rappelle que la dépense et la subvention sont inscrites au budget, et que le Maire a reçu délégation pour la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux inférieurs à 200 000 € HT prévus au budget. Il est ainsi autorisé à signer la convention d'aide à l'investissement avec la C.A.F. et à engager les travaux.

### **DIVERS**

#### **• Intervention des adjoints et présidents de commissions**

M. Jean-François DURAND, adjoint en charge de la voirie, indique que les travaux de réfection de voirie et de création de trottoirs sont commencés. L'entreprise SACER, titulaire du marché, doit intervenir Montée de Laye, aux Amandiers, Route de Nodon, aux abords du cimetière et à la Z. A. Mouret. La Commune et la

DDT recherchent parallèlement des solutions au problème d'affaissement et de rétrécissement du Chemin des Cottés.

Mme Jocelyne CASTON annonce que le concours des maisons fleuries est lancé, et que les participants ont jusqu'au 15 juin pour s'inscrire en mairie. Un bulletin municipal devrait en outre être publié et distribué avant les vacances d'été.

M. Guy VIGLIOCCO, adjoint, rend compte de la réunion organisée à l'initiative de l'Association des Maires de la Drôme sur le passage au tout numérique. Il rappelle l'échéance pour notre département fixée le 15 juin et les coordonnées du site Internet dédié à cette opération nationale : [www.tousaunumerique.fr](http://www.tousaunumerique.fr) ou encore un numéro de téléphone : 0 970 818 818. Il met en garde les habitants, et surtout les personnes âgées contre tout démarchage à domicile opportuniste et irrégulier et les invite à se renseigner en mairie.

Mme Catherine BESSON, adjointe déléguée aux affaires scolaires livre les effectifs de rentrée 2011 prévisionnels, donc incertains, et rappelle le départ à la retraite de Mmes Colette CHASTAGNIER et Pascale DESBRUN, institutrices, ainsi que celui de Mme Bernadette LAFFONT, ATSEM.

#### ● **Permis de construire et déclarations préalables accordés depuis le 21 mars 2011**

Depuis le 21 mars 2011, deux permis de construire ont été accordés pour la construction d'un garage et d'un abri voiture. Cinq déclarations préalables ont été accordées, pour la pose de panneaux photovoltaïques, pour la construction d'un garage, d'une pergola avec mur de clôture, d'abri de jardin, d'abri bois. Seul un projet de garage a été refusé.

Le Maire revient sur le projet de MARPA. Les communes qui ont participé aux enquêtes de terrain ont été invitées à prendre connaissance des résultats lors d'une réunion organisée à cet effet en mairie d'Alex. Le besoin est confirmé sur le territoire. La prochaine étape prévue au mois de juin, sera la mise en place de l'association de gestion et la création des différentes commissions (sociale, financière et architecturale).

Il conclue en indiquant qu'il suit attentivement le dossier « Gaz de schiste » et se tient prêt à présenter au conseil une motion demandant l'abrogation de l'arrêté autorisant l'exploration sur le territoire communal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance publique a été levée à 00h20.